



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 45681

Texte de la question

M. Gerard Boche attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les precautions ethiques qu'il convient de prendre a l'occasion de la prochaine generalisation de la carte sesam vitale a tous les assures sociaux prevue pour la fin de 1997. Il est indispensable de prevoir une procedure qui permette a l'assure social de pouvoir verifier la nature et l'exactitude des informations le concernant. Il est aussi souhaitable que l'assure social puisse en concertation avec son medecin demander que certaines informations n'apparaissent pas dans son dossier ou soient classees dans la zone confidentielle protegee par un droit d'accès tres strictement limite. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser quelles mesures envisage le Gouvernement pour que la generalisation de la carte sesam vitale s'effectue dans le strict respect du secret medical et du droit de chaque citoyen a avoir acces aux informations le concernant selon les termes de la loi informatique et liberte.

Données clés

Auteur : [M. Boche Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45681

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6258